



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 9 février 2017

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
1^{er} février 2017

Date d'affichage
2 février 2017

Objet de la délibération
*Pôle services techniques –
Service de l'urbanisme –
Nomination voie : Impasse
des Cannes*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix-sept, le neuf février deux mille dix-sept, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, CHAUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, BESSET Monique, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, DAVIGNON Jacques, LUNGERI Carine, MAESTRACCI Sylvie.

Procurations :

RE Daniel donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
MERMET-MEILLON Marc donne procuration à BIAU Joël,
MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René,
MANDON-BONHOMME Céline donne procuration à DAVIGNON Jacques

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La commune de Solliès-Pont a mis en place la numérotation et la désignation de toutes les voies publiques ou privées de son territoire. En effet, la précision sur l'adressage a une grande importance pour le repérage des propriétés dans l'espace communal, notamment pour les services de secours (SDIS- SAMU...).

En raison de la réalisation de nouvelles constructions, il convient d'attribuer un nom à la voie d'accès de ces propriétés afin de l'intégrer dans le dispositif de fonctionnement de la commune de Solliès-Pont et du cadastre dénommé « code RIVOLI ».

Il est proposé le nom : **Impasse des Cannes**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer et :

- **APPROUVE** la nomination de la voie : « impasse des Cannes » ;
- **PRECISE** qu'une numérotation métrique sera établie ;
- **CHARGE** le maire d'effectuer les formalités administratives.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

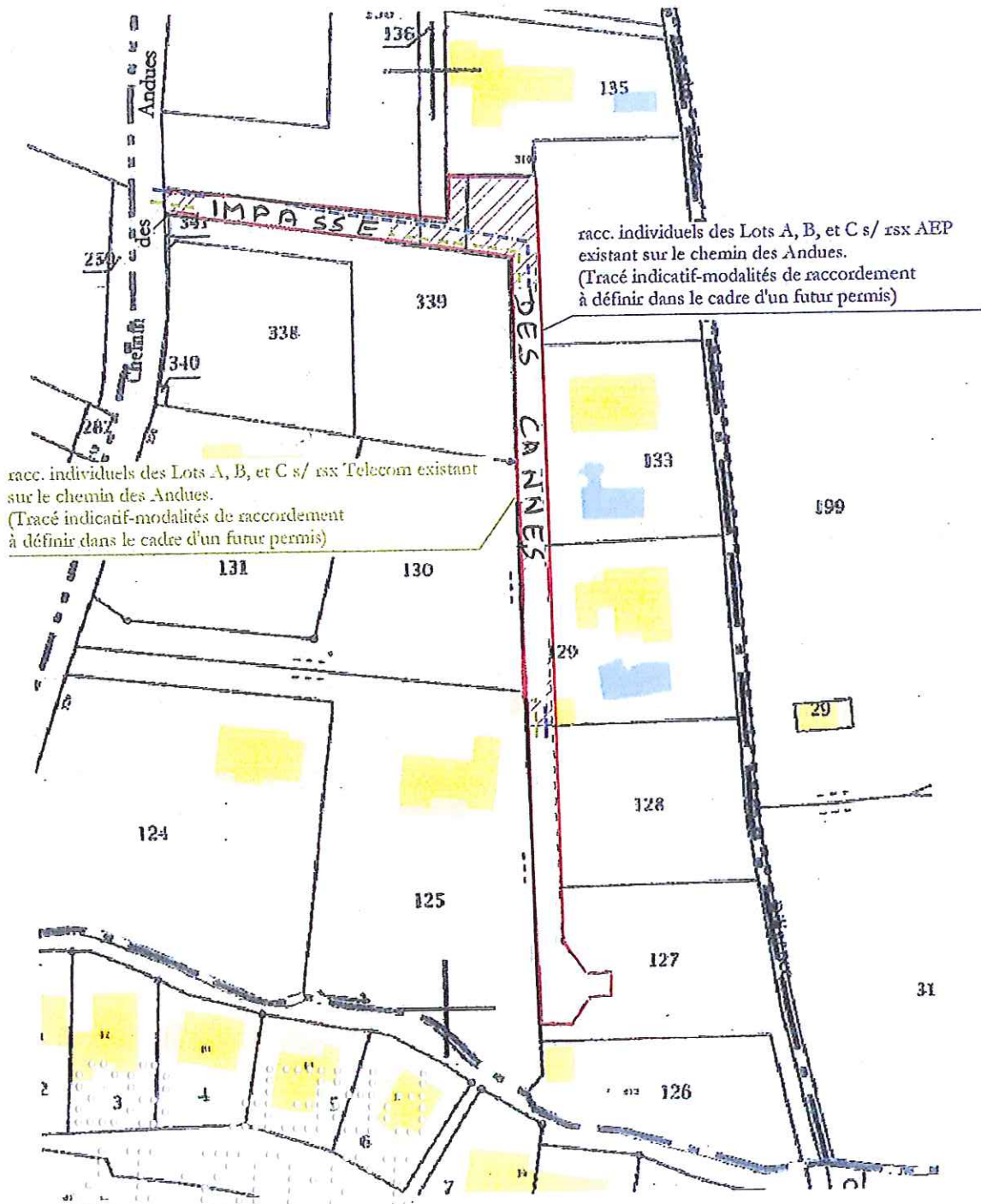
Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **13 FEV. 2017**
et publication ou notification du


13 FEV. 2017

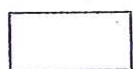


SANS ECHELLE



- emprise de l'impasse des Cannes

- 

Servitude de passage existante et de tréfonds grevant les parcelles AX n°129-133-134-135-137 au profit des Lots A, B, et C, existante au plan de Division dressé par le cabinet SURPLY Géomètre Expert le 12/03/1991 Réf D2956.
- 

Servitude de passage existante et de tréfonds grevant les Lots A, B, et C au profit des Lots A, B, et C existante au plan de Division dressé par le cabinet SURPLY Géomètre Expert le 12/03/1991 Réf D2956.

